

## CONDITIONS PARTICULIERES SOLUTIONS DE MESSAGERIE EXCHANGE PRIVE

### ARTICLE I. OBJET

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de services de DATAOUEST®, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières relatives au Service de Messagerie collaborative développé par DATAOUEST® à partir de la solution Microsoft® Exchange et hébergé chez DATAOUEST®. Les présentes ont également pour objet de définir les dispositions contractuelles applicables à la souscription et à l'utilisation du Service par le Client. Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents. Le Service offre des fonctionnalités de Messagerie électronique permettant l'envoi et la réception de courriers électroniques, de calendriers, d'espaces de stockage de fichiers...

### ARTICLE II. MOYENS

Le Service est accessible par le réseau Internet par l'intermédiaire d'une connexion internet. DATAOUEST® commercialise une offre de messagerie collaborative élaborée sur la base de la solution Microsoft® Exchange. Le Service présente à la fois des fonctionnalités de Messagerie électronique mais également un espace de travail collaboratif permettant l'échange de fichiers, la mise en place de calendriers personnels, etc... A ce titre, DATAOUEST® rappelle qu'en raison de la haute technicité du Service, il ne saurait être soumis à ce titre qu'à une obligation de moyen.

### ARTICLE III. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service se définit comme une solution de Messagerie électronique basée sur la solution Microsoft® Exchange et permettant outre la fonctionnalité d'émission / réception de courriers électroniques, la mise en commun de ressources ou d'informations dans un univers collaboratif parmi les Comptes créés sur une même Offre. Il peut à ce titre s'agir, de calendriers, événements, fichiers, tâches de travail... Le Service est évolutif, multiaccès et personnalisable par le Client en matière de Comptes. Un Compte est défini comme un espace de Messagerie collaborative demandé par le Client et exclusivement dédié à un Utilisateur final du Service. Chaque Compte est basé sur une Licence Exchange et dispose de son propre espace de stockage.

### ARTICLE IV. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU SERVICE ET ACTIVATION DU SERVICE

Pour pouvoir souscrire le Service, le Client doit disposer des éléments suivants :

- Un Nom de domaine pour lequel il a la qualité d'Administrateur. En ce sens il reconnaît disposer de la faculté de modifier la configuration du Nom de domaine, les serveurs DNS...
- Un Certificat SSL valide et associé au Nom de domaine faisant l'objet de la souscription du Service. Un Certificat SSL est un fichier de données électronique signé numériquement et émis par une autorité de certification de façon à chiffrer les données échangées. DATAOUEST® ne

garantit pas la compatibilité du Service avec toutes les extensions disponibles pour les noms de domaine. Il est impératif que le Client dispose de la qualité d'Administrateur de son Nom de domaine avant toute souscription du Service. En effet, la mise en place du Service peut nécessiter des opérations sur la configuration du Nom de domaine pour permettre la bonne installation du Service. DATAOUEST® créera un Certificat SSL pour le Client que ce dernier devra valider par l'intermédiaire d'un champ TXT. DATAOUEST® décline toute responsabilité en cas de retard dans la mise en place du Service. Il appartient au Client de vérifier qu'il respecte bien les dispositions du présent article avant toute souscription du Service, à défaut, il pourra demander la résiliation du Service conformément aux conditions générales de Service de DATAOUEST®. L'activation du Service intervient à compter de la validation du paiement du Client et se caractérise par la mise en place du Service et de l'envoi par DATAOUEST® des codes d'accès permettant son administration.

### ARTICLE V. CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

A compter de la validation de la commande du Client par DATAOUEST®, DATAOUEST® procède à l'installation du Service du Client. Le Client doit alors notamment préciser le Nom de domaine sur lequel il souhaite installer le Service, la configuration technique de son Nom de domaine et les informations relatives à son Certificat SSL.

Le Client crée les Comptes sur les noms de domaines gérés chez DATAOUEST® directement depuis son Interface, et il sera facturé ou débité dans les conditions définies à l'article 9 des présentes. DATAOUEST® offre la possibilité de créer et de gérer la configuration des comptes mail du client si celui-ci dispose d'un contrat de service Eco, Pro, ou Pro+

DATAOUEST® se réserve la possibilité d'apporter de nouvelles fonctionnalités ou de faire évoluer les fonctionnalités existantes. Il appartient au Client de déterminer quelles sont les fonctionnalités qu'il souhaite attribuer à chacun de ses utilisateurs et de souscrire en conséquence les Comptes y correspondant.

### ARTICLE VI. OBLIGATIONS DE DATAOUEST®

DATAOUEST® s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. DATAOUEST® s'engage à :

- 6.1. Maintenir en état de fonctionnement ses équipements techniques sur lesquels est installé le Service du Client.
- 6.2. Assurer l'accès au Service via Internet. DATAOUEST® se réserve également la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.
- 6.3. Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du Service par le Client sur demande d'intervention du Client.
- 6.4. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

6.5. Garantir la confidentialité des Données du Client sous réserve de la bonne configuration par ce dernier des accès liés au Service conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes.

6.6 Dans le cas où le client aurait souscrit un contrat de service ECO, PRO ou pro+, DATAOUEST® s'engage en plus à configurer et à paramétrer les comptes pour le client en fonction du cahier des charges donné par celui-ci.

#### ARTICLE VII. RESPONSABILITE DE DATAOUEST®

DATAOUEST® se réserve le droit d'interrompre le Service du Client, si celui-ci constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de DATAOUEST®, que ce soit suite à une utilisation dudit Service de manière anormale, malveillante ou frauduleuse. Dans ce cas, DATAOUEST® s'efforcera d'en informer préalablement le Client et ce dans la mesure du possible. DATAOUEST® ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données de toute sorte, accessibles sur le Service du Client, ou encore transmis ou mis en ligne par le Client ou les utilisateurs de son Service et ce à quelque titre que ce soit. DATAOUEST® ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

Dans le cadre des courriers électroniques, DATAOUEST® ne peut garantir la bonne délivrance du courrier électronique envoyé depuis le Service par le Client ou l'un des utilisateurs du Service, lorsque la taille du message est supérieure à la taille standard utilisée par les fournisseurs de service de Messagerie électronique à savoir 10 mégaoctets (mo). Pour garantir la sécurité du Service ou son bon fonctionnement, DATAOUEST® se réserve la possibilité de limiter les caractéristiques techniques d'accès au Service et notamment les débits de transfert des fichiers, les modalités d'accès à la plateforme ou encore de bloquer tout accès provenant de réseaux ou d'adresses IP considérés par DATAOUEST® comme non sécurisés ou malveillants. DATAOUEST® décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement du Service en raison de sa configuration par le Client. DATAOUEST® rappelle à ce titre au Client, qu'il lui appartient de déterminer le nombre maximum de Comptes pouvant être installées sur le Service. A titre d'information, DATAOUEST® recommande au Client de ne pas configurer plus de mille (1000) Comptes sur le Service. DATAOUEST® se réserve la possibilité de suspendre le Service en cas d'utilisation non conforme aux présentes conditions particulières, ou conditions générales de Service de DATAOUEST®, des lois et règlement en vigueur ou encore contraire aux droits des tiers, ou encore en cas de demande formulée auprès DATAOUEST® par une autorité compétente. De même, DATAOUEST® pourra être amené à accéder aux données du Client à la demande de ces mêmes autorités.

#### ARTICLE VIII. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

8.1. Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services, applications, logiciels stockés sur son Service, du contenu

des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, DATAOUEST® ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit. DATAOUEST® ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le Service, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des utilisateurs par le Client. Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par DATAOUEST® des sommes déjà versées.

8.2. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel, les utilisateurs de son Service, ou par toute personne auquel le Client aura fourni un ou des mot(s) de passe permettant de se connecter sur tout ou partie du Service. De même, le Client et/ou les utilisateurs du Service supportent seuls les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

8.3. Il appartient au Client de s'assurer qu'il dispose bien d'une sauvegarde de ses données avant de procéder à la suppression d'un Compte. Dans ce cas, l'intégralité des données correspondant à ce Compte sera supprimée par DATAOUEST®.

8.4. Le Client s'engage à veiller à la sécurité de ses données ainsi qu'à la gestion des accès correspondant à chacun des Comptes.

8.5. DATAOUEST® rappelle au Client que la violation du secret des correspondances est pénalement répréhensible conformément aux dispositions des articles 226-15 et 432-9 du code pénal et L33-1 du code des postes et des communications électroniques.

8.6. Le Client garantit être l'Administrateur du Nom de domaine pour toute la durée du Service

8.7. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux marques DATAOUEST® ou de la société Microsoft®.

#### ARTICLE IX. TARIFS, PAIEMENT ET FACTURATION

##### 9.1. Tarifs

Les tarifs applicables aux solutions de Messagerie collaborative sont disponibles sur demande auprès du service commercial de DATAOUEST®. En cas de souscription à une offre comportant un engagement minimum de commande de Comptes, le coût correspondant à cet engagement minimum est entièrement dû par le Client, y compris si le Client utilise un nombre de Comptes inférieur, et ce, quelle qu'en soit la cause.

9.2. Commande initiale Le paiement du bon de commande initial doit être effectué par prélèvement, chèque, ou virement. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé, autre que ceux cités précédemment. Dans le cadre du Service, le Client, lors de sa commande initiale, doit souscrire à la location d'un serveur privé uniquement alloué au fonctionnement de sa Messagerie collaborative. Ce serveur est loué par le Client pour une durée d'un an, renouvelable automatiquement.

9.3. Renouvellement du Service. Par la suite, il appartient au Client de procéder au règlement du Service mensuellement, par prélèvements automatiques. A la date d'anniversaire du Service du Client, DATAOUEST® procédera au calcul visant à déterminer le nombre maximum de Comptes activés lors de cette période et facturera au Client, pour le mois précédent, le coût mensuel applicable par type de Comptes. Ainsi à titre d'illustration, dans l'hypothèse selon laquelle le Client aurait bénéficié, au début de la période de facturation, de 10 Comptes standards puis qu'il en aurait activé 5 autres le vingtième jour de sa période de facturation, et que ce nombre (10 + 5) correspondrait au nombre maximal de Comptes activés sur le mois, dans ce cas DATAOUEST® facturera 15 Comptes standard au tarif mensuel applicable à ce type de Compte. Le contrat souscrit par le Client est automatiquement renouvelé pour une durée d'un mois à compter de la date d'expiration de la période initialement souscrite, le paiement est automatiquement effectué sur le compte bancaire du Client. Le renouvellement du Service concerne uniquement les Comptes existants (déjà créés) à la date d'anniversaire du Service, qui sont automatiquement renouvelés pour la période de facturation suivante. Le Client peut toutefois empêcher le renouvellement d'un ou de plusieurs Comptes de son Service en informant DATAOUEST® Le(s) Compte(s) sera/seront désactivés et ne sera/seront pas renouvelé(s) à l'issue de la période en cours d'exécution au moment de la demande formulée par le Client.

9.4. Options Toute option souscrite dans le cadre du Service fera l'objet d'une facturation propre selon les conditions applicables à l'option. A ce titre, elle pourra faire l'objet d'une facturation à l'acte, au mois, à l'année en fonction du type d'option.

9.5. Conséquences d'un retard de paiement Si des difficultés apparaissent dans le paiement du montant de la facture adressée au Client, un courriel sera transmis au Client l'invitant à procéder au paiement dans les plus brefs délais et au plus tard dans les huit jours pour empêcher toute interruption de service. A défaut de réception du paiement et de sa validation par DATAOUEST® dans les huit jours suivant l'envoi de ce courriel, DATAOUEST® procédera à la suspension du Service et de l'intégralité des Comptes souscrits pour le Service. Le Client disposera alors de 48 heures pour renouveler le Service, à défaut de paiement validé par DATAOUEST® dans ce délai, DATAOUEST® procédera à la suppression du Service du Client et de l'ensemble des données stockées après leurs sauvegardes sur un support mobile qui sera remis au Client. Tout défaut de paiement ou impayé (annulation du paiement, défaut de provision et/ou rejet par notre banque suite à un paiement par prélèvement...) sera considéré comme un retard de paiement. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par

DATAOUEST® de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour DATAOUEST® d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article 5 des Conditions Générales de Service de DATAOUEST®. Tout désaccord concernant la facturation et la nature du Service devra être exprimé par courrier électronique à destination du support DATAOUEST® dans un délai de 30 jours à compter de la facture de renouvellement. Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par DATAOUEST® ou encore par la société Microsoft®, DATAOUEST® en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondante. Le remboursement de ces sommes sera demandé au Client. Le Client pourra alors régler la somme due par chèque en euros.